

**Commission de la recherche du Conseil académique
 du 22 mars 2016
 Délibération 2016/03/CR-020**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 ;

Vu l'appel d'offres relatif aux manifestations scientifiques ;

Après avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche allouent des subventions pour les manifestations scientifiques suivantes :

Article 1 :

- 32^{ème} colloque du GALF (Groupement des anthropologistes de langue française), pour un montant de 1 400 €
- Sport, éducation and gender issues, pour un montant de 500 €
- Les 100 de l'IMFT (Institut de mécanique des fluides de Toulouse), pour un montant de 1 400 €

Article 2 :

L'examen de la demande concernant « 10th European workshop on immuno-mediated inflammatory » est reporté en l'absence de précisions suffisantes.

Nombre de membres : 40
 Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
 Nombre de voix défavorables : 0
 Nombre d'abstentions : 0
 Nombre de bulletin blanc : 0

Toulouse, le 23 mars 2016



Le Président


Jean-Pierre VINEL